



FSU - BASSIN ROANNAIS

Novembre - décembre 2016

Sommaire



- Edito
- Dotations dans les établissements du second degré : vous avez dit austérité ?
 - CIO : un avenir bien sombre
- Professeur documentaliste : un métier en danger ?
 - Dossier RESF
- En bref : actions et réunions

Vos représentants du secteur

Snes-FSU : Lionel FOUGERON

Snetap-FSU : René RIPOCHE

Snuipp-FSU : Jean-Marc BOUDOT, Marie-Claude LAVAL-DIOT

FSU – section des retraités : Françoise BOUVIER

EDITO

500 000 fonctionnaires en moins, retraite à 65 ans, 48 heures de travail... Il ne manque que le retour au travail des enfants, le salaire à la tâche et l'interdiction des syndicats et des grèves.

Qui peut imaginer se trouver sur un chantier, dans un hôpital, devant les élèves jusqu'à 65 ans ?

Que restera-t-il de l'école publique, des services de santé si on applique ce sabotage ?

Comment oser augmenter la durée du travail quand des millions de citoyens en sont privés ?

La droite décomplexée (traduire réactionnaire) rêve d'un retour au XIXe siècle car :

- elle n'a que faire de l'école publique - *ses rejets l'évitent*
- elle se moque de l'hôpital public – *car elle ne jure que par les cliniques privées*
- elle défend les privilèges d'une caste digne de l'ancien régime...

Congés payés, droits pour les salariés, retraite, sécurité sociale, autant d'acquis qui allaient à n'en pas douter « ruiner le pays », conquis par les salariés pour tout simplement « mieux vivre ».

Et pendant que ces revanchards ressortent leurs recettes moisis, les inégalités continuent de progresser et la bête immonde attend son heure. Il y a urgence à réinvestir le terrain syndical et politique, à sortir du triumvirat qui va coloniser les plateaux télé et à sortir de cette pensée unique qui tue l'espoir.

J-M Boudot

Dotation dans les établissements du second degré : vous avez dit austérité ?

Les différentes collectivités territoriales de rattachement des collèges et lycées de l'académie se désengagent en faisant le choix de baisser les dotations de fonctionnement des établissements. Ainsi la région Auvergne-Rhone-Alpes justifie cette baisse d'une part, en supprimant l'enveloppe permettant la location d'équipements sportifs (*enveloppe qui n'existait pas en Auvergne...*) et d'autre part, en créant un fonds régional d'investissement qui pourra être mobilisé sous la forme d'une subvention simplifiée à l'initiative du chef d'établissement. Ce fonds sera-t-il pérenne ? Quels seront les critères de déblocage de crédits ? Au delà du fait que l'intégration artificielle de ce fonds dans la dotation globale des établissements permet d'afficher une dotation stable alors même qu'elle est en baisse, ces nouvelles dispositions révèlent d'un choix politique inquiétant qui mélange crédit d'investissement et dotation de fonctionnement. Dans les collèges de la Loire, une coupe budgétaire sans précédent a été votée par le département avec comme justification le léger recul des effectifs de la rentrée 2016. C'est un signe, s'il en fallait un, que la priorité du Département n'est pas « *les années collège* » contrairement aux effets d'annonce...

CIO : un avenir bien sombre...

Fin de 3e, élèves aux parcours difficiles, inscriptions post-bac, jeunes en recherche d'insertion,... autant de situations qui montrent que l'orientation scolaire est un véritable enjeu de société. Le Ministère de l'Education nationale se fait d'ailleurs bien volontiers l'écho de cette réalité auprès des parents.

L'orientation des élèves se construit dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité grâce au parcours Avenir, grâce à un dialogue régulier entre les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers d'éducation, la direction des établissements et les conseillers d'orientation - psychologues.

[...]

À qui s'adresser pour obtenir des informations et des conseils ?

- *L'établissement scolaire fréquenté par votre enfant est un interlocuteur privilégié. Le professeur principal de sa classe connaît bien le système éducatif et votre enfant d'un point de vue scolaire ; il peut donc le conseiller utilement en fonction de ses motivations et de ses possibilités.*
- *La deuxième personne à contacter est le conseiller d'orientation - psychologue qui intervient régulièrement dans les collèges et lycées et qui peut être consulté individuellement sur rendez-vous.*
- *Enfin, les centres d'information et d'orientation (CIO) sont à votre disposition pour envisager avec les familles des parcours de formation individualisés, quelle que soit la situation scolaire de votre enfant.*

Extraits de l'article « Choix de l'orientation d'un élève » - <http://www.education.gouv.fr/pid31-cid74/qui-decide-orientation-eleve.html>

A la lecture de ce texte, on se dit que les conseillers d'orientation psychologues et les équipes des centres d'orientation (CIO) sont considérés comme des partenaires majeurs. Il est vrai qu'ils sont bien souvent le dernier recours pour des jeunes complètement perdus qui ne savent pas ce qu'ils vont faire l'année suivante...

Et pourtant...

Fermés, fusionnés, leurs services réduits, les CIO sont de moins en moins nombreux, disparaissant en silence de certains territoires. En mars 2015, la Ministre de l'Education nationale annonce la nouvelle carte d'implantation de ces centres. Sur les 510 centres recensés, l'Etat s'engage à en financer 360. Dans les faits, on s'achemine plutôt vers 371 CIO ... car certains Recteurs d'Académie font de la résistance et se battent pour le maintien des CIO sur leur territoire.

Parallèlement, les collectivités territoriales se désengagent progressivement en baissant de manière substantielle les subventions allouées. Las de financer la moitié des CIO et face aux rigueurs budgétaires, ils demandent à l'État d'assumer son obligation d'information et d'orientation des élèves et de leurs familles, inscrite au Code de l'éducation.

La combinaison de ces deux éléments fait qu'à l'heure actuelle, 150 structures sont menacées d'une disparition pure et simple. Entre nous soit dit, si on voulait faire disparaître les CIO, on ne s'y prendrait pas autrement...

Dans la Loire...

Actuellement, 6 CIO maillent le territoire de notre département : 2 à Saint-Etienne, 1 à Firminy, 1 à Montbrison, 1 à Saint-Chamond, 1 à Roanne. Si le désengagement du conseil départemental est partiel, on pourrait « espérer » ne voir disparaître qu'un seul de ces centres. S'il est total -ce qui est le souhait du Rectorat- (*et oui, le rectorat de Lyon ne fait pas partie des résistants souhaitant maintenir les CIO sur leur territoire...*), la moitié des CIO de la Loire pourrait fermer.

Le conseil départemental de la Loire vient de voter définitivement son budget 2017 et c'est une subvention de 124 000 € qui vient d'être allouée pour le fonctionnement de 4 CIO (*dits « départementaux »*) sur les 6 que compte encore la Loire. Anticipant cette annonce, le rectorat avait réuni, le 12 décembre, les directeurs de CIO du Rhône et de la Loire impactés par cette nouvelle donne et avait ensuite reçu dans une deuxième réunion les organisations syndicales. En septembre 2017, le dernier CIO au centre de Lyon (« rive gauche ») et le CIO de Firminy seront supprimés. Le CIO de Roanne sera étatisé. On peut craindre légitimement que 2018 et le désengagement complet du conseil départemental aboutira au plan établi par le rectorat, c'est-à-dire 3 CIO dans la Loire. Le rectorat ne dément pas ce plan. Au passage, ce seront 3 postes de directeurs et de nombreux postes de personnels administratifs qui disparaîtront et avec eux, les compétences acquises par ces personnels à l'exercice particulier du travail en CIO (*connaissance du système, du territoire, des partenaires, accueil du public accompagnement pour une première information...*)

Pour 2017, le budget alloué réparti entre les 4 CIO ne permet pas d'envisager leur fonctionnement sur toute l'année pour 2 et sur 8 mois pour Firminy (supprimé en septembre) et Roanne (repris par l'Etat en septembre). Un calcul très rapide aboutit à l'hypothèse d'un arrêt de fonctionnement dès le mois de mai !

On voit bien que les mutualisations -quel que soit leur nombre- ont pour objectif principal de faire des économies (*la recette est connue et elle a fait ses preuves...*). Peu importe que le secteur d'intervention devienne trop important ; que la mission du directeur du nouveau CIO « *deux-qui-ne-sont-plus-qu'un* » devienne tout simplement impossible. Après tout, le service public est une idée d'un autre temps et il convient de tourner la page !!!

Au niveau de l'orientation, les idées ne manquent pas pour assurer les fameux parcours avenir présentés comme une priorité sur le site du ministère de l'éducation nationale :

- création de nombreux salons de l'Etudiant, de la nuit de l'orientation (financée par la CCI) – *ben oui : les salons d'Etat n'existent plus !*
- émergence de boîtes de coaching qui proposent les mêmes services que les CIO ... moyennant finance ! Dans ce cas là, on ne parle plus de service mais de prestations... (*3 boîtes de coaching à Roanne dont « Genesis » qui travaille en étroite collaboration avec le lycée Saint-Paul*)
- projets divers et variés sur l'orientation... financés à grand frais par les collectivités territoriales sans doute soucieuses de montrer leur engagement et leur volontarisme pour s'emparer de cette question. ***Ben ... et le financement des CIO alors ? Pas assez visible on vous dit !!!***
Les CIO regroupent pourtant des professionnels qualifiés. Nous on se fiche du résultat. Ce qui compte, c'est la COM !!!

Zoom sur le Roannais...

Il convient tout d'abord de préciser que les directeurs de CIO de la Loire sont délibérément maintenus à l'écart des discussions. L'IA et le Conseil départemental semblent vouloir mettre les personnels devant le fait accompli.

- Comme expliqué précédemment, le CIO de Roanne, jusqu'alors financé par le département, deviendra un CIO d'Etat. Dans le cas où 3 des 6 CIO du département disparaîtraient, on assisterait de facto à l'accroissement du champ d'intervention des personnels. En effet, pour réaliser des économies substantielles (*après tout c'est bien l'objectif affiché...*), les conseillers pourraient ne plus se déplacer dans les établissements trop éloignés géographiquement... Que penseraient les usagers d'une telle situation ? Se laisseraient-ils convaincre devant l'argument scandé à tout va « *Il faut faire des économies !* » ? Pour information, en 2015, le montant de l'enveloppe allouée aux CIO de la Loire était de 175 000 euros. Le budget total du département s'élève lui, à 770 millions d'euros...

- Le projet d'emménagement du centre dans l'enceinte du lycée Carnot sera-t-il enfin entendu ? Les locaux existent, ils seraient idéalement situés dans un lycée public de centre ville et accessoirement, des économies de loyers et de chauffage seraient réalisées !
- Depuis cette année, *Roanne Agglomération* a décidé de coupler le salon de l'enseignement supérieur (à destination des lycéens) et le forum des métiers (à destination des élèves de 3e). Ce salon de l'étudiant nouvelle formule s'inscrit pleinement dans la logique de communication voulue par les Politiques et dans la volonté affichée de ne pas avoir un recours systématique aux subventions publiques. (A titre d'exemple, les mutuelles étudiantes qui précédemment étaient invitées gratuitement ... doivent désormais déboursier 1200 euros pour être présentes au salon). En outre, la municipalité de Roanne avait en tête d'ouvrir le salon à des boîtes privées de formation ... **hors contrat**... donc non soumises aux obligations de programme. Principe d'ouverture du marché à la concurrence ? Après tout, en quoi serait-ce choquant ? L'idée a malgré tout été abandonnée... sauf pour les entreprises roannaises ! (Pour information, à Roanne, l'une de ces entreprises « Avenir Formation » a très récemment mis la clé sous la porte).
- Un projet mené conjointement par le CIO et la MLDS (*Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire*) à destination des élèves décrocheurs, reconduit d'année en année et qui a largement fait ses preuves en terme de pertinence et de résultats s'est vu signifier l'arrêt brutal des subventions publiques. 60 jeunes auraient pu se retrouver sur le carreau si les équipes n'avaient pas cherché d'autres sources de financement pour cette action.

Et après ça, qui osera dire qu'on ne marche pas sur la tête ?



Professeur documentaliste : un métier en danger ?

Enseignant pas tout à fait comme les autres, le professeur documentaliste anime le CDI (Centre de Documentation et d'Information) en collège ou en lycée. Si ses missions sont de facto différentes de celles d'un enseignant disciplinaire, celles-ci ont toujours eu des contours mal définis. La réforme du collège et le renforcement de l'autonomie des établissements ne font que complexifier la donne....

Le statut d'enseignant documentaliste a été instauré par la loi d'orientation de 1989 à la suite de la circulaire de mission de 1986. Si cette circulaire a perduré jusqu'à aujourd'hui, il n'en reste pas moins qu'elle est depuis longtemps obsolète ; le métier ayant fortement évolué avec l'avènement du numérique. Actuellement, une nouvelle circulaire - qui devrait être présentée en juin 2017 - est en cours d'élaboration. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas unanimité sur ce que doit être le métier.

Pour mémoire, le service d'un documentaliste est de 36 heures qui se répartissent en :

- 30 heures de présence dans l'établissement
- 6 heures allouées pour les recherches personnelles

Le décret de 2014 fixant les missions et obligations de service des enseignants du second degré précise que les 30 heures de présence dans l'établissement peuvent « *comprendre avec leur accord, des heures d'enseignement. Chacune d'elles est alors décomptée pour la valeur de 2 heures. Les intéressés ne peuvent bénéficier d'heures supplémentaires.* »

Le métier s'articule autour de 4 axes :

1. la gestion du centre de documentation
2. l'incitation à la lecture
3. l'ouverture culturelle
4. la pédagogie (méthodologie avec élèves, initiation à la recherche documentaire, éducation aux médias, comment prendre des notes, comment chercher l'info, comment faire un exposé...)

On trouve dans le dernier axe toute la dimension éducative du métier. Celle-ci peut revêtir un aspect individuel - *en vis-à-vis* - ou collectif - *gestion d'une classe*. Et c'est là qu'on se heurte à un problème fondamental qui induit une division profonde dans le corps des enseignants documentalistes.

- Il y a ceux qui considèrent que la dimension pédagogique se limite aux conseils en vis-à-vis et qui estiment qu'ils n'ont pas à prendre de classe en responsabilité. Si travail avec une classe il y a, celui-ci ne se fait donc qu'en présence de l'enseignant ayant en charge la classe à ce moment là.
- Et il y a ceux qui considèrent que leur mission d'enseignement doit les amener à prendre ponctuellement en responsabilité des classes. Il s'agit donc de gérer un groupe et de conduire un travail sur une ou plusieurs séances comme n'importe quel enseignant.

Dans les textes de la circulaire de 1986, la définition des missions laisse la place au doute et à une libre interprétation. En d'autres termes, les uns et les autres ont certes une appréciation différente des choses mais ils sont en accord avec les textes. Si dans une certaine mesure, ces deux conceptions contribuent à la richesse du métier, elle induit aussi une fracture qui ne peut que diviser les gens entre eux et donc affaiblir la profession. Or, à l'heure actuelle, le projet de la nouvelle circulaire entretient délibérément ce flou...

La réforme du collège prend implicitement parti...

Depuis septembre 2016, un collégien a exactement 26 heures de cours par semaine, ni plus ni moins. Dans ces conditions, les professeurs documentalistes qui souhaitent prendre en responsabilité des classes sont dans l'obligation de quémander des heures à leurs collègues. En d'autres termes, puisqu'ils ne peuvent plus fixer une heure de cours supplémentaire pour les élèves, ils fixent leurs cours soit à la place d'une heure disciplinaire (avec l'accord du collègue concerné) soit en investissant une heure d'accompagnement personnalisé (heures qui, pour mémoire, ont déjà été prélevées sur les enseignements disciplinaires et sont assurés par des professeurs désignés). Cette organisation contraint ainsi les professeurs documentalistes à dépendre des contingences et des interprétations locales, les obligeant au mieux à de perpétuelles négociations pour mettre en place des formations pour les élèves, au pire à renoncer à cet enseignement.

A cela s'ajoute une problématique inattendue induite par le décret de 2014. Sachant qu'un enseignant documentaliste ne peut bénéficier d'aucune heure supplémentaire, si chaque heure d'enseignement était décomptée pour la valeur de 2 heures, les chefs d'établissement ne donneraient plus leur aval pour que les documentalistes prennent en charge des groupes d'élèves. Car l'application des textes conduirait alors à diminuer le nombre d'heures d'ouverture du CDI...

Dans les faits, un « bidouillage » s'est mis en place dans les établissements en accord avec les chefs d'établissement. Le principe d'une heure valant deux heures n'est pas respecté et le plafonnement horaire pour les élèves est parfois contourné. Certains chefs d'établissement prennent la responsabilité d'ajouter ponctuellement une heure à l'emploi du temps des élèves.

En guise de conclusion...

Si les textes entretiennent le flou quant aux missions d'enseignement des professeurs documentalistes, la réalité du métier semble bien aller dans le sens de ceux qui estiment qu'un documentaliste n'a pas à dispenser d'heure de cours à des élèves.

Mais dans ces conditions, le statut « d'enseignant documentaliste » sera-t-il réellement conservé ?

Ou pour dire cela de manière plus directe et prosaïque : payera-t-on encore des profs pour faire le métier de documentaliste à l'avenir ? Le contexte d'austérité actuelle et les « projets politiques » des différents candidats déclarés ou futurs à l'élection présidentielle peuvent à eux seuls raisonnablement susciter des inquiétudes. A ceci, s'ajoute un dernier élément ...

En date du 17 octobre 2016, la DNE (Direction Numérique de l'Enseignement), mandatée par la Ministre de l'éducation nationale, a adressé un courrier aux IAN (Interlocuteurs Académiques pour le Numérique) documentalistes. Dans ce courrier, il leur est demandé de réaliser des fiches visant à la formation de l'éducation aux médias (Il s'agit d'une des missions principales des enseignants documentalistes auprès des élèves). Les contenus des différentes fiches seront mutualisés dans le but de produire des fiches compréhensibles par l'ensemble des enseignants. Outil pour mieux travailler conjointement avec les enseignants disciplinaires ou nouveau jalon pour évincer progressivement l'enseignant documentaliste ?

C'EST POUTANT PAS COMPLIQUÉ...



Dossier RESF : demande d'application du droit d'asile pour une famille

Une famille géorgienne de 4 personnes a fui son pays en 2014 suite à des menaces de mort et des tortures policières. Après 2 ans d'errance où ils ont connu les foyers, la rue et des aides de particuliers ou d'associations, les membres de la famille Kotchlamazashvili ont trouvé refuge dans la commune d'Ambierle où ils ont été accueillis avec chaleur par une population soucieuse de les aider à s'intégrer. Malheureusement, ils sont aujourd'hui frappés d'une obligation de quitter le territoire, la France demandant des preuves irréfutables des menaces encourues. En outre, la Géorgie a réintégré en 2014 la liste des « pays sûrs » ; liste établie par l'office français des réfugiés et des apatrides.



Les deux enfants Nanuka (12 ans) et Saba (18 ans) sont tous les deux scolarisés à Roanne dans la cité scolaire d'Albert Thomas.

Le 3 novembre dernier, au retour des vacances de Toussaint, une vingtaine de membres de RESF (Réseau d'Education Sans Frontière) les a accompagnés devant les grilles de l'établissement pour manifester leur soutien et sensibiliser la population. La communauté éducative d'Albert Thomas est elle aussi mobilisée. Une pétition a d'ailleurs été lancée il y a quelques mois.

Samedi 19 novembre, entre 150 et 200 personnes se sont rassemblées sur la place Lancelot à Ambierle. Prises de paroles, chansons, distribution de potages et de vin chaud : l'ambiance était conviviale et chaleureuse. L'association « *Un village pour Nanuka* » espère être reçue prochainement par le préfet de la Loire afin de tenter de trouver une solution pour cette famille qui souhaite plus que tout continuer à vivre en France. Le collectif RESF reste quant à lui très impliqué dans le dossier juridique et administratif de ce dossier.



EN BREF

Jeudi 10 novembre, c'était la journée nationale d'action *Pour un réseau de CIO à la hauteur du corps unique !* Une réunion d'information syndicale à destination des Co-psy s'est tenue au CIO de Montbrison. Cette réunion suivie par 30 personnes (66% des personnels CIO de la Loire) a été animée par Gilles Vadon, directeur du CIO de Roanne et représentant Snes-FSU.

Jeudi 26 novembre, à la bourse du travail de Lyon, 250 enseignants ont assisté à un stage traitant de la revalorisation salariale et des nouvelles modalités d'évaluation qui se mettent en place dès l'an prochain. Benoît Teste (*ancien secrétaire académique et désormais co-secrétaire général du Snes national*), est dans un premier temps revenu sur le contexte dans lequel se mettent en place ces nouvelles mesures avant de développer l'aspect technique des nouveaux avancements de carrière. La réforme de l'évaluation des personnels continue de faire débat : le ministère propose certes un système plus transparent et plus égalitaire, mais qui pose toujours des problèmes quant aux modalités et critères d'évaluation retenus.

Mardi 29 novembre une journée d'action nationale a été lancée à l'appel de la CGT, de la FAFP (*Fédération Autonome de la Fonction Publique*), de la FSU et de Solidaires. Cette journée du 29 novembre avait pour vocation de remettre la Fonction publique au cœur des véritables enjeux : ceux du progrès social et de l'intérêt général. A Roanne, un rassemblement a eu lieu devant l'Hôpital.